

**DELIBERATION**  
**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement  
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 10

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 10

date de la convocation :

10 novembre 2023

**SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

**2023/11 N°7**

**Objet de la Délibération :**  
**Ouverture des quarts de  
crédit dans l'attente du vote  
du BP 2024**

Présents : Mme H.OLIVIER, MM. D.MOUSSA, S.OBARA, B.LE FRANCOIS,  
J-P.COLIN, P.PICHAVANT, B.GILSON, J-L.DURET, B.GOEURIOT,  
P.HENRY

Était excusés :

Suppléants présents :

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales précisant que, jusqu'à l'adoption du budget primitif et au plus tard jusqu'au 15 avril, l'assemblée délibérante peut autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Entendu l'exposé du Président,

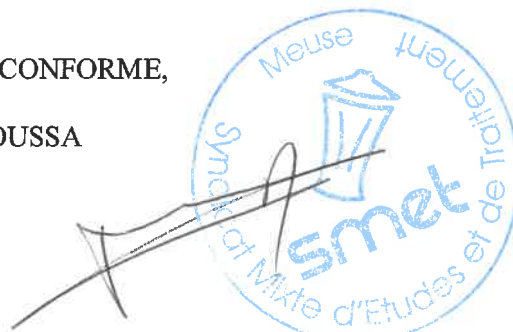
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par vote à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à engager, dès le 1er janvier 2024 et jusqu'au vote du prochain budget, à liquider et mandater les opérations de dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à savoir :

<b>BUDGET Annexe</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Crédits ouverts 2023</b>	<b>Autorisations de crédits 2024 jusqu'au vote du BP 2024</b>
21	Immobilisations corporelles	1 002 000 €	250 500 €
20	Immobilisations incorporelles	7 000 €	1 750 €
	Total :	1 009 000 €	252 250 €

**CHARGE** son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Président,  
Dominique MOUSSA



REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2023